

Au 15 rue Edouard CORNEFERT : Comment on ignore les règles de l'urbanisme !

**Un dossier de permis de construire dont le déclaratif n'est pas conforme à la réalité et
une dalle béton bien plus grande que permet le dernier permis de construire**

Alors que le dernier permis déposé ne porte plus que sur une extension de 23 m² et plus de 4 mètres de haut, c'est une dalle en béton surélevée d'environ 40 m² d'emprise au sol qui est sortie de terre, aucunement validé par le dernier permis de construire en date. Les travaux avancent sur la base du projet initial, comme si les permis suivants, plus modestes sur le papier, n'étaient qu'un moyen de contourner la réglementation.

On peut ici constater ici les modifications de la propriété :

- les travaux de l'extension ont commencé, malgré le dépôt d'un recours contre le permis
- l'imperméabilisation largement entamée, ne correspondant pas au déclaratif du dossier de permis qui a permis l'instruction et ne respectant probablement pas le règlement du PLUI
- Le début de la construction d'un mur en limite de propriété qui devra atteindre 7 mètres : cela aura pour conséquence la privation de lumière et de perspectives aux trois constructions mitoyennes et condamnera le seul arbre de ces parcelles (dont les jardins sont pourtant protégés au PLUI).

Photo de la dalle



Cette affaire est une illustration éloquent du non-respect des règles de l'urbanisme.